



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Environmental Services RISO	
Solicitation No. - N° de l'invitation T4005-170062/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client T4005-170062	Date 2018-03-12
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-202-7488	
File No. - N° de dossier TOR-7-40143 (202)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-04-04	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Essa, Zobia	Buyer Id - Id de l'acheteur tor202
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2080 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. – N° de l'invitation
T4005-170062/A
Client Ref. No. – N° de réf. du client
T4005-170062

Mod. No. – N° de la modif.
001
File No. – N° du dossier
TOR-7-40143

Buyer ID – Id de l'acheteur
TOR202
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

La modification n° 001 à l'invitation à soumissionner vise à répondre aux questions des soumissionnaires et à apporter des modifications à l'invitation à soumissionner T4005-170062/A.

MODIFICATIONS À APPORTER À L'INVITATION

À la Partie 1 – Renseignements généraux

Supprimer : 1.1 Introduction – La demande d'offre à commandes (DOC) contient **sept** parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Insérer : 1.1 Introduction – La demande d'offre à commandes (DOC) contient **six** parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Insérer sous la partie 1.2 Résumé, après le tableau, les mentions suivantes :

La valeur en dollars des OCIR subséquentes figurant dans le volet 1 sera proportionnelle à la meilleure note totale obtenue. S'il y a moins d'offres conformes que prévu, la valeur en dollars des OCIR figurant dans le volet 1 sera tout de même proportionnelle à la meilleure note totale obtenue. Un exemple de la façon dont le financement sera accordé figure à l'annexe « G ».

Insérer : ANNEXE « G » ATTRIBUTION DU FINANCEMENT – EXEMPLE, dans la présente.

À l'annexe E – Critères d'évaluation, Critères techniques obligatoires – VOLETS 1 et 2

Supprimer : O3 – L'offrant doit fournir une brève description de sept (7) projets achevés dans les dix (10) dernières années pour les catégories indiquées suivantes.

Insérer : O3 – L'offrant doit fournir une brève description de sept (7) projets achevés dans les quinze (15) dernières années pour les catégories indiquées suivantes.

Tout le reste du contenu figurant dans la section O3 demeure inchangé. Cela s'applique à tous les volets.

QUESTIONS ET RÉPONSES – POUR TOUS LES VOLETS

Question n° 01

Référence :

Critères techniques obligatoires : O2

Question n° 01 :

Nous demandons à ce que l'exigence obligatoire concernant les connaissances et l'expérience de l'entreprise et du soumissionnaire soit retirée (puisque que ces dernières n'ont aucun lien avec l'équipe proposée), et de plutôt évaluer les qualifications et l'expérience des membres de l'équipe.

Réponse n° 01 :

Les critères d'évaluation concernant les connaissances et l'expérience de l'entreprise demeureront inchangés.

Question n° 02

Référence :

Annexe A, Énoncé des travaux

Question n° 02 :

Les services de technologues en CDAO/SIG sont habituellement requis pour répondre aux exigences en matière de rapports énoncées à l'annexe A. Les descriptions des catégories de ressources pour le technologue et le technologue principal ne font pas référence aux rôles relatifs à la CDAO et aux SIG. Peut-on inclure les services en CDAO/SIG dans les descriptions des catégories de ressources? Dans quelle catégorie de ressources les soumissionnaires sont-ils censés énumérer ces ressources?

Réponse n° 02 :

Ces ressources ne seront pas évaluées de façon précise, mais la capacité du soumissionnaire d'offrir des services relatifs à la CDAO et aux SIG sera évaluée dans le cadre de l'évaluation des projets présentés à la section O3.

Question n° 03

Référence :

Annexe A, Énoncé des travaux

Question n° 03 :

La section 1.2 et l'annexe A indiquent tous deux que les services requis peuvent comprendre des évaluations des risques, ainsi que la conception et la supervision des projets d'assainissement qui ne sont pas décrits plus en détail à l'annexe A ou qui ne sont pas inclus dans le cadre des critères d'évaluation notés C1 à C7. S'il vous plaît, veuillez clarifier la portée réelle des services à fournir. Veuillez aussi préciser si le soumissionnaire est tenu de définir les ressources et de démontrer sa capacité à fournir les services d'évaluation des risques ou d'assainissement.

Réponse n° 03 :

Non, le soumissionnaire n'est pas tenu de définir les ressources et de démontrer sa capacité à fournir les services d'évaluation des risques ou d'assainissement. Les soumissionnaires ne seront pas évalués sur leur capacité à fournir ces services.

Question n° 04

Référence :

Critères techniques obligatoires, O4

Question n° 04 :

En ce qui concerne les postes clés énumérés dans l'article O4 – Une personne peut-elle à la fois être identifiée comme étant la personne-ressource pour les OCIR et être proposée pour occuper un des postes clés? Par exemple, l'hydrogéologue principal peut-il aussi être identifié comme étant la personne-ressource pour les OCIR?

Réponse n° 04 :

Oui.

Question n° 05

Référence :

Critères techniques obligatoires, O4

Question no 05 :

Comment les soumissionnaires doivent-ils démontrer les compétences, les capacités et le savoir-faire des ressources de projet proposées? Suffit-il d'indiquer le nombre de ressources dans les divers postes pour respecter la méthode de notation et, le cas échéant, faut-il proposer un nombre minimal de ressources pour chaque catégorie? Faut-il fournir des renseignements supplémentaires, par exemple une liste sommaire des personnes indiquées, comprenant le nom, le poste, les années d'expérience, les études effectuées et autres? S'il faut fournir des renseignements supplémentaires, quel est le niveau de détail exigé pour démontrer les compétences, les capacités et le savoir-faire requis pour fournir la pleine gamme de services et de produits livrables énumérés dans les services requis?

Réponse n° 05 :

Les soumissionnaires doivent démontrer les compétences, les capacités et le savoir-faire requis pour chacune des ressources de projet proposées au moyen d'un curriculum vitæ de deux pages, comme il est indiqué à la section O4. Il ne suffit pas d'indiquer le nombre de ressources pour chaque poste ou de fournir une liste sommaire des personnes indiquées. Une ressource par poste est obligatoire. Le niveau de détail exigé est énoncé dans la section O4 et ne devrait pas dépasser deux pages.

Le critère coté par points n° 2, « Expérience des ressources », énumère tous les renseignements nécessaires pour évaluer plus en détail les ressources proposées pour les postes clés figurant dans la section O4.

Question n° 06

Référence :

Critères techniques obligatoires, O4

Question n° 06 :

L'article 2.1 de la section 2, « Expérience des ressources », indique que « Le soumissionnaire devrait fournir un curriculum vitæ pour toutes les ressources... ». S'il vous plaît, veuillez préciser si les curriculum vitæ sont seulement nécessaires pour les postes figurant dans la section de l'exigence obligatoire O4 (donc quatre curriculum vitæ en tout) ou si les curriculum vitæ doivent être fournis pour toutes les ressources énumérées à la section de l'exigence O5.

Réponse n° 06 :

Les curriculum vitæ sont seulement exigés pour les ressources de l'exigence O4.

Question n° 07

Référence :

Critères techniques obligatoires, O5

Question n° 07 :

Est-il acceptable d'utiliser un format de papier 11 po x 17 po pour l'organigramme de l'entreprise exigé à la section O5?

Réponse n° 07 :

Oui, cela est acceptable.

Question n° 08

Référence :

DOC – Tous les volets – 6.2, Exigences relatives à la sécurité

Question no 08 :

Y a-t-il des exigences en matière d'autorisation de sécurité organisationnelle ou personnelle? Le cas échéant, à quel moment ces autorisations doivent-elles être mises en place? – Au moment de la présentation des offres ou avant l'émission d'une commande subséquente à l'offre à commandes?

Réponse no 08 :

Non, il n'y a pas d'exigences en matière d'autorisation de sécurité organisationnelle ou personnelle.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

ANNEXE « G » ATTRIBUTION DU FINANCEMENT – EXEMPLE

1. Attribution des commandes subséquentes et répartition du volume des activités – POUR LE VOLET 1 SEULEMENT

L'attribution des commandes subséquentes qui suit est un exemple. L'attribution réelle des commandes subséquentes dépendra du financement après l'émission d'OCIR.

Exemple d'attribution des commandes subséquentes :

Nombre d'OCIR à attribuer : 3 Fonds totaux disponibles : 900 000,00 \$

Bidder : Cote

1	92,11
2	94,19
3	89,71

Le soumissionnaire 1 recevrait 33,4 % des fonds (300 600,00 \$).

Le soumissionnaire 2 recevrait 34,1 % des fonds (306 900,00 \$).

Le soumissionnaire 3 recevrait 32,5 % des fonds (292 500,00 \$).

Répartition du volume des activités – Exemple :

Soumissionnaire	Répartition idéale des activités	Valeur de la répartition des activités	Répartition réelle des activités	Pourcentage réel moins pourcentage idéal
Entreprise classée au premier rang (Soumissionnaire 2)	34,1 %	107 000 \$	46,5 %	12,4 %
Entreprise classée au deuxième rang (Soumissionnaire 1)	33,4 %	70 000 \$	30,4 %	-3,0 %
Entreprise classée au troisième rang (Soumissionnaire 3)	32,5 %	53 000 \$	23 %	-9,5 %

Valeur totale de la répartition des activités à ce jour : 230 000 \$

L'attribution réelle des activités est le pourcentage de travail reçu par une entreprise par rapport à la valeur totale de tout le travail attribué. La valeur réelle moins la valeur idéale est la différence entre l'attribution réelle des activités et l'attribution totale, et elle représente la situation de l'entreprise par rapport à la répartition idéale des activités. Un nombre positif indique que l'entreprise a reçu plus de contrats qu'elle aurait dû (par rapport au volume des affaires courant), et un nombre négatif indique qu'elle a reçu moins de contrats qu'elle aurait dû.

Dans cet exemple, l'entreprise ayant la différence négative la plus grande sera celle que l'on contactera pour la prochaine commande subséquentes. Dans cet exemple, la troisième entreprise sera la prochaine contactée.